

RESTAURATION COLLECTIVE

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE L'ASPP

IL est temps pour un changement !

LA CFDT OBTIENT POUR VOUS

La **CFDT** obtient des avancées majeures :

- Les **droits d'accès** seront bâtis sur le **revenu annuel net perçu** et plus en fonction de l'indice. Cette modification demandée depuis 2016 va enfin **dans le sens de l'égalité professionnelle** ;
- **L'exonération des droits d'entrée pour les enfants** (jusqu'à 18 ans) **des agents** qui les accompagnent ;
- **La suppression des droits d'entrée pour les retraités** ;
- **Des repas gratuits** délivrés aux **agents en difficulté**, après évaluation sociale, sous forme de **cartes pré chargées** ;
- L'engagement de l'administration de l'augmentation de la part de plats végétariens corrélée à la diminution de celle de produits carnés (**plus de plats végétariens et moins de viandes**).

LA CFDT RESTE VIGILANTE

Si d'une manière générale la convention proposée recueille notre approbation, la **CFDT** reste sceptique sur son application au regard du bilan de la convention actuelle.

C'est ainsi que face aux changements de comportements des agents vis-à-vis de la restauration collective, l'ASPP semble incapable d'innover au risque de ne plus remplir sa mission.

Pour la **CFDT**, l'ASPP n'a pas honoré les engagements de la convention pluriannuelle (2016-2019), l'ASPP a montré les limites de son modèle, c'est pourquoi la nouvelle convention doit pallier à ces défauts et pour la **CFDT** seule une implication et un **contrôle renforcé de tous les acteurs permettra d'atteindre les objectifs fixés**. Vous l'aurez compris Les principes de solidarité, d'universalité et d'égalité de traitement guident au quotidien l'action de la **CFDT**.

Chacun doit donc pouvoir bénéficier de la prestation restauration c'est pourquoi une nouvelle fois **nous demandons l'attribution de titres restaurants** pour celles et ceux qui sont écartés des prestations de l'ASPP pour des raisons d'emploi ou d'horaires.

CFDT PREMIER SYNDICAT DE FRANCE !

